



## Garde alternée non respectée sans jugement

Par **Babelutte2805**, le 17/12/2019 à 01:53

bonjour

Nous sommes en garde alternée depuis presque 5 ans sans être passé devant un juge ou un médiateur

[quote]

Depuis 6 mois mon ex compagnon refuse toute communication pour les droits et devoirs de nos enfants... mon compagnon actuel s'est proposé de "mediater"

Toutefois ma plus grande fille de 16 ans rencontre des difficultés de communication avec son père et sa belle mère

Mon ex part souvent en déplacement

Sa belle-mère a contraint ma fille de quitter le domicile et 15 jours après le père a décidé de ne pas la reprendre la semaine d'après ...

Donc pour éviter des disputes ma fille est ballottée entre chez moi dès que le père s'absente sans aucune contribution ni même un merci

Ayant précisé qu'il devait se voir de rester chez eux il a décidé de la laisser à la grand-mère

Ma fille est une ado, elle ne se drogue pas, pas de petit ami, bonne élève, n'est pas délinquante...

Je suis perdu et j'ai l'impression qu'ils la ballottent comme du linge sale

Aidez moi merci

[/quote]

Par **youris**, le 17/12/2019 à 09:09

bonjour,

si c'est un accord amiable, le père de vos enfants peut revenir sur cet arrangement.

si le père de vos enfants se désintéresse d ses enfants, vous pouvez demander le retrait de son autorité parentale au JAF.

il vaut mieux passer par le JAF pour définir un mode de garde.

salutations